

Région RhôneAlpes



20 nov > 2 déc 2012

Mode d×emploi

UN FESTIVAL DES IDÉES

× Que fait-on des sciences humaines et sociales et de la philosophie ?

Gouverner

Mercredi 28 novembre | 9h30 | Université Lumière-Lyon 2

En partenariat avec :

tracés

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON

Renaud Payre / France
Dominique Reynié / France
Sophie Wahnich / France

En présence de :
Jean-Luc Mayaud
Président de l'Université Lumière-Lyon 2

Rencontre animée par :
Mathieu Potte-Bonneville
Institut Français de l'Éducation - ENS Lyon
Arnaud Fossier
Tracés

GRANDLYON
communauté urbaine



Université Lyon 2 Campus Berges du Rhône - Quai Claude Bernard - Lyon 69007
Réservations auprès de la Villa Gillet - 04 78 27 02 48 - www.festival-modedemploi.net

Avec :



Renaud Payre, professeur de science politique à l'IEP de Lyon, est membre de l'Institut universitaire de France. Il dirige également le laboratoire *Triangle* (CNRS-ENS Lyon) dédié aux études sur le politique. Il est par ailleurs coordonnateur d'un projet de recherche sur les savoirs de gouvernement et les transformations de l'action administrative (financé par l'Agence Nationale de la Recherche).

→ ***Une Science communale. Réseaux réformateurs et municipalité providence*** (CNRS éditions, 2007)



Dominique Reynié est professeur des Universités à Sciences Po et Directeur général depuis 2008 de la Fondation pour l'innovation politique. Ses travaux portent sur les transformations du pouvoir politique, l'opinion publique et les mouvements électoraux en France et en Europe.

→ ***Populismes : la pente fatale*** (Plon, 2011)



Sophie Wahnich, historienne, est directrice de recherche au CNRS. À travers une démarche pluridisciplinaire, elle étudie la sensibilité politique à l'époque révolutionnaire. Elle a publié avec M. Cuillerai *Devenir des universités*, dans lequel elle analyse les effets de la loi LRU sur la circulation de la pensée et de la critique.

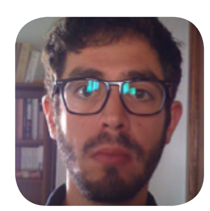
→ ***Devenir des universités. Ramener la foi en l'impossible*** (L'Harmattan, 2010)

Animé par :



Mathieu Potte-Bonneville est maître de conférence à l'École normale supérieure de Lyon et chercheur associé au laboratoire Anthropologie de l'écriture (IIAC) de l'EHESS. Il est président de l'Assemblée collégiale du Collège international de philosophie pour la période 2010-2013. Il fut également professeur de philosophie en classe préparatoire au lycée Jean Jaurès de Montreuil. Spécialiste de l'œuvre de Michel Foucault, il est l'un des administrateurs du « Portail Michel Foucault », proposant sur internet archives numérisées et bibliographie.
Il est l'un des co-fondateurs de la revue *Vacarme*, trimestriel politique et culturel.

→ ***D'après Foucault. Gestes, luttes, programmes***, avec P. Artières (Points, 2012)



Agrégé d'histoire et membre de l'Ecole Française de Rome (2010-2013), **Arnaud Fossier** a fini une thèse d'histoire médiévale intitulée *La fabrique du droit. Casuistique, qualifications juridiques et pratiques administratives de la Pénitencerie Apostolique (début XIIIe – début XVe siècles).* Il est par ailleurs le co-fondateur de la revue de sciences humaines *Tracés*, dont il a notamment coordonné les numéros « Où en est la critique ? » (n°13, 2007/2), « Que faire des institutions ? » (n°17, 2009/2), ainsi que les quatre Hors Série « À quoi servent les sciences humaines » (2009-2012).

En présence de :



Jean-Luc Mayaud est professeur d'histoire contemporaine, spécialiste de la question de la « ruralité », Président de l'Université Lumière-Lyon 2, directeur du Laboratoire d'études rurales et rédacteur en chef de la revue *Ruralia*.

Renaud Payre

L'État face à l'incertitude. Quelles sciences pour l'action publique?

La réflexion que nous ouvrons aujourd'hui est bien celle de la production de savoirs pour l'action publique dans le cadre d'un État qui se transforme profondément. Evidemment une telle question suppose un accord sur la nature et l'ampleur de la transformation. S'agit-il d'évoquer un tournant néo-libéral ? Sans aucun doute mais encore faut il rappeler — ce que nous ferons — que le néo-libéralisme promu au nom du retrait de l'État signe moins la mort de l'État qu'un nouveau style d'action publique moins dépendant des grands partenaires sociaux, moins enclin à produire directement des services ou à organiser la redistribution des ressources. Le néo-libéralisme — comme l'indiquait Michel Foucault dans son cours au Collège de France de l'année 1978-79[1] — renvoie à une réalité bien différente du libéralisme : il ne s'agit pas du tout de savoir comme dans le libéralisme de type Adam Smith comment à l'intérieur d'une société politique, on pouvait découper une forme de naturalité qui serait celle du marché. Le problème du néolibéralisme est bien au contraire de savoir comment on peut régler « l'exercice global du pouvoir politique » sur les principes d'une économie de marché. Or l'intervention de l'État est particulièrement nécessaire en la matière. Par ailleurs il y a diverses formes de l'État néo-libéral — ce que l'analyse des politiques publiques ou l'économie institutionnelle appellerait une variété des capitalismes — et la formule allemande voire européenne — l'ordo-libéralisme — suppose avant tout l'intervention de l'État en faveur d'une monnaie stable et d'un budget équilibré. Mais reconnaissons que si le néo-libéralisme est moins caractérisé par la mort de l'État, il est associé — du fait même des principes d'une économie de marché — à une forme d'incertitude. Incertitude que l'État chercherait à limiter. Incertitude à laquelle l'État est par ailleurs confronté face aux risques industriels ou aux crises sanitaires qui semblent marquer l'action publique contemporaine. L'État contemporain tout en agissant à distance non seulement continue à intervenir mais cherche à réduire le champ de l'incertitude. C'est bien ce qui peut caractériser un rapport très complexe aux sciences sociales — que les États modernes ont cherché à institutionnaliser dans un tout autre contexte — dans une société marquée par de nouveaux enjeux industriels, sanitaires ou climatiques et dans une redéfinition de la responsabilité politique.

DES SCIENCES POUR UN ÉTAT PROVIDENCE

Le détour historique est nécessaire pour saisir le rôle crucial de l'État dans la formation des sciences sociales et ce dans un contexte de révolution industrielle.

Retenons que la plupart des sciences sociales modernes qui se sont institutionnalisées à l'Université, au tournant des XIXe et XXe siècles comme dans les premières décennies qui ont suivi, ont pris forme à partir d'un certain volontarisme des États-nations[2]. Ce sont les tentatives de ces derniers de traiter les conséquences sociales de l'industrialisation capitaliste qui ont favorisé la genèse de nouveaux champs de savoirs et surtout leur mise en forme disciplinaire et leur institutionnalisation. Les politiques sociales de régulation du travail, des assurances sociales, de l'éducation, etc. font partie de ces nouvelles attributions de l'État. On peut alors concevoir les

1. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Seuil, 2004.
2. Sur ce type d'approche des sciences sociales naissantes, voir l'ensemble des travaux réunis dans l'ouvrage collectif : Dietrich Rueschmeyer, Theda Skocpol (ed.), *States, social knowledge, and the origins of modern social policies*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

sciences sociales balbutiantes à la fois comme des « groupes sociaux et comme des formes de savoirs sur le monde social, qui influenceraient — tout comme ils seraient influencés par — la fabrique des politiques sociales modernes »[3]. On pourrait multiplier les exemples de croisades réformatrices en Allemagne (rôle du *Verein für sozialpolitik*), en Grande Bretagne (rôle des fabiens notamment), aux États-Unis ou en France. Des croisades qui cherchent toute à convaincre du passage de la faute individuelle aux risques sociaux dont les causes restent liées à l'industrialisation capitaliste L'État sans forcément directement intervenir légifère en faveur d'une prise en charge du risque par la collectivité.

Prenons un seul exemple (développé par François Ewald dans l'*État Providence*) : la loi de 1898 sur les accidents du travail. La loi est votée après 20 ans de débats législatifs. Son but est de garantir des indemnités à l'ouvrier quelles que soient les conditions de l'accident. Cette loi opère une grande rupture avec le droit civil né en 1804. Elle est emblématique du refus du principe de la responsabilité individuelle. Le risque est désormais dissocié de la notion de faute. Mais surtout, l'accident qui était jusqu'alors propre à la conduite des individus devient un phénomène social. On met en évidence sa régularité et, à partir de statistiques, on en fait un acte prévisible. C'est là le passage, bien difficile, d'une logique assistancielle (limitée au traitement de la misère) à une logique assurantielle (qui modifie les règles du jeu salarial). Bien difficile car on pointe une résistance — et on pourrait prendre l'exemple des Retraites ouvrières et paysannes de 1910 — des libéraux à l'instauration d'un principe d'assurance obligatoire à travers un État qui obligerait les salariés à se protéger contre les risques d'insécurité sociale.

Il est évident qu'avec les années 1930 — et la crise économique — et encore plus largement après la Seconde Guerre mondiale, les relations entre politique, économique et social se transforment nettement. Il devient pleinement légitime que l'État intervienne directement en matière économique et en matière sociale. C'est une forme de réencastrement qui s'opère pour reprendre les mots de Karl Polanyi[4]. Après Guerre, à partir de la « révolution keynésienne », interventions conjoncturelles et actions structurelles deviennent complémentaires et indissociables L'État devient un agent régulateur. On peut ainsi voir émerger (au sein de l'administration en France mais aussi dans la société civile dans d'autres pays industrialisés) des outils de mesure, de prévision et stratégies socio-économique : INSEE (1946), INED (1945), système de comptabilité nationale... Une remarque à ce titre : le système français de production d'information notamment économique est caractérisé par une position hégémonique de l'administration. L'appareil statistique d'État est le seul en France, contrairement aux États-Unis ou à l'Allemagne à pouvoir élaborer des indicateurs. L'État se trouve en position de monopole de l'expertise. Plus largement l'État œuvre à l'institutionnalisation des sciences sociales par des commandes de grands ministères (Équipement et Éducation au premier plan)[5].

Deux conclusions provisoires peuvent donc être proposées. D'une part l'État est un acteur essentiel de la production de savoirs sur la société, de la naissance des sciences sociales modernes à leur institutionnalisation universitaire. D'autre part, les savoirs ainsi produits visent avant tout à prendre en charge le risque social entendu comme le risque causé par le collectif et pris en charge par la collectivité.

3. *Ibid.*, p.3.
4. Karl Polanyi, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1987 (1ère ed. 1944).
5. Philippe Bezes et al., *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La découverte, 2005.

LES MUTATIONS DE L'ÉTAT PROTECTEUR

Au cours des années 1970 et 1980, l'action publique se heurte aux premières grandes catastrophes industrielles. Aux États-Unis, un important corpus de littérature s'est attaché à décrire et analyser les mouvements sociaux qui durant les décennies 1970 et 1980 dénonçaient les risques sanitaires liées à la présence ou l'usage de substance toxiques au nom de la justice environnementale. Des accidents comme Three Miles Island (Accident nucléaire de 1979) ont aussi joué un rôle déterminant dans la construction d'activités à risque. C'est bien la notion de risque qui s'en trouve redéfinie. Avec la prise en compte de risques majeurs — naturels mais surtout technologiques — les autorités publiques ont été effectivement confrontées dès ces années à des problèmes aux causes complexes, survenant rarement mais susceptibles de produire des pertes et des dommages sur de vastes espaces et de longues périodes. À ces dangers s'en sont ensuite ajoutés d'autres, encore moins maîtrisables car échappant plus encore à une certaines rationalisation. L'épizootie de l'ESB, les effets à long terme des déchets nucléaires constituent les principaux exemples de ces nouveaux enjeux.

De ce fait le rapport entre État, savoirs et prise en charge des risques sociaux s'en est trouvé profondément transformé. L'État moderne repose toujours sur une promesse de sécurité. Reste que cette promesse est difficilement tenable. Ulrich Beck — dans *La société du risque* publié en 1986 — décrit bien une spirale infernale où la recherche de la sureté publique appelle toujours plus de sciences et de techniques alors que dans une certaine mesure celles-ci contribuent à entretenir l'existence même des dangers. Selon Sheila Jasanoff, initialement l'État était dépositaire d'une double délégation à la fois politique (par le biais de la représentation politique et d'une bureaucratie centralisée) et scientifique (ses experts étaient chargés de produire des connaissances afin d'évaluer le risque). Il incarnait une rationalité supérieure fondée à la fois sur la science et la défense de l'intérêt général. Les maîtres mots étaient rationalité, objectivité, universalisme, centralisation et efficacité. Or on assiste à un glissement progressif qui aboutit au contraire à une situation marquée par le pluralisme, le localisme et des ambigüités irréductibles[6].

Face aux risques industriels et sanitaires c'est bien la notion même de gouvernement qui se transforme. Les travaux de Claude Gilbert et Patrick Lagadec notamment s'interrogent sur les responsabilités et les partages de pouvoirs en cas de situation de crise. La crise — qu'elle soit industrielle ou sanitaire — est bien ce moment entre la disparition d'une situation connue et certaine et l'attente d'un nouvel ordre. Les travaux sur ces crises s'interrogent sur la responsabilité politique lorsque la situation est risquée et qu'il incombe aux décideurs de prendre des décisions. Face aux grandes catastrophes, on peut se demander « qui gouverne quand personne ne gouverne ». Par ailleurs la question de la responsabilité politique s'est accompagnée d'une forme de délégation à des agences. C'est bien dans cette recherche d'une forme de certitude, que les acteurs publics délèguent depuis les années 1930 et plus largement depuis les années 1980 une partie de la décision à de telles autorités indépendantes. Ces agences sont supposées livrer une expertise dénuée d'enjeux politiques et produire ainsi une vérité. En matière de risque sanitaire et de gestion de crise, le récit en est bien connu si l'on se réfère aux travaux sur l'ESB.

Reste que cela pose la question du pouvoir de ces autorités non majoritaires. N'y a-t-il pas ici l'émergence d'une quatrième branche de gouvernement qui met en péril le traditionnel principe de responsabilité à l'égard du peuple (*accountability*) ?

---

6. Sheila Jasanoff, *Designs on Nature: Science and Democracy in Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

DE L'ÉTAT INTERVENTIONNISTE À L'ÉTAT À DISTANCE

Le mot agence a été lâché. De fait nous assistons à une transformation des formes d'intervention de l'État. Des auteurs ont pu montrer — notamment au sujet des politiques de la ville – que loin de disparaître, l'État continuait à agir et à prescrire des règles — via le rôle des agences — et s'imposait ainsi comme un État à distance. Plus largement, les travaux récents sur l'action publique pointent l'émergence d'une forme d'État régulateur. Les savoirs mobilisés dans l'action occupent une place encore plus importante mais probablement avec un statut nouveau.

La nouvelle donne économique, le poids croissant du marché dans la régulation de nos sociétés contemporaines, l'intervention grandissante d'acteurs (publics et privés) multiples dans l'action publique sont autant le moteur que le fruit d'une transformation de l'action publique portée par l'État. Il ne convient pas de céder à une lecture des transformations qui seraient initiées par des facteurs exogènes, par des contraintes extérieures. Au principe de ces transformations, il existe des choix politiques. Des choix qui peuvent avoir des effets pervers sur le cours de l'action publique. Nous pouvons mettre en évidence trois aspects qui caractériseraient ce nouvel État régulateur.

- L'État régulateur est de moins en moins susceptible d'entreprendre une action publique intégrant les territoires et les secteurs. Pour ce qui est des territoires, il s'agit de moins en moins pour l'État de mettre en œuvre une politique publique intégrant les territoires que de chercher à laisser « jouer la base » en fixant quelques règles du jeu. Le modèle de l'action publique portant une représentation d'un secteur de la société qu'elle contribuerait à faire exister cède le pas à un nouveau type de politique publique. Dans nos sociétés post-industrielles, la production de l'ordre politique passe probablement moins aujourd'hui qu'autrefois par des politiques sectorielles. Dès lors on voit surgir des politiques davantage transversales appelant à une action intégrée. C'est ce qui est apparent dans les politiques environnementales, les politiques du genre, les politiques de l'emploi. C'est un État qui doit être conscient de sa propre action, de ses objectifs et de ses moyens et rompre avec un travail administratif qui s'est imposé pendant des décennies, voire des siècles sur le mode de l'intégration verticale des secteurs. Une nouvelle rationalité de l'État voit le jour.

- L'État régulateur intervient plus indirectement que directement. Dans un contexte de recherche de maîtrise budgétaire et de réduction des dépenses publiques, l'État met en œuvre des politiques procédurales en cherchant à organiser les concertations entre acteurs impliqués et à dégager des compromis. L'État met également en œuvre des politiques dites incitatives. Cet État à la fois mobilisateur et régulateur mène principalement des actions de mobilisation, d'intégration et de mise en cohérence.

- Les instruments occupent une place centrale dans l'action publique contemporaine. Désormais il apparaît parfois que les instruments tiennent lieu de politique. De fait une réflexion se porte davantage sur le choix des instruments et des procédures que sur la définition de normes substantielles. En faisant apparaître la politique comme un choix technique (entre des instruments), la responsabilité politique s'en trouve affectée. En cela les politiques publiques constitutives — qui fixent des règles sur les règles — tendent à l'emporter sur les politiques redistributives.

Parmi les instruments qui se développent le plus, il faudrait évoquer la création de standards évaluant des bonnes pratiques mises en concurrences. L'action publique est produit par des appels d'offres impliquant au sein de la société civile une forme

d'émulation et une forme de benchmarking que l'acteur public (au niveau national comme au niveau européen) opère en vertu de principes scientifico-techniques (ou d'indicateurs). Les exemples en matière de politiques de l'emploi, de politiques universitaires ne manquent pas. Ce dernier exemple pourrait faire l'objet d'un développement si l'on se reporte aux travaux d'Isabelle Bruno[7].

CERTITUDES ET INCERTITUDES : LES TEMPORALITÉS DU POLITIQUE

Ce rapide panorama a trop rapidement évacué la question de l'opinion publique. Or en abordant la question de l'incertitude pour caractériser l'action publique contemporaine, nous avons finalement placé le débat sous l'angle des temporalités. C'est bien l'État face à la contingence du marché ou des crises qui nous a intéressé stout au long de ce propos. La question de la mobilisation de savoirs et la production de savoirs pour l'action publique ne peut pas évacuer la question majeure des antagonismes entre plusieurs types de temporalités politiques. Les temporalités politiques sont en effet diverses et toute la difficulté de l'analyse réside précisément dans le caractère imbriqué d'au moins trois d'entre elles : la temporalité électorale des élus, la temporalité médiatique de l'opinion publique et la temporalité politico-administrative de l'action publique.

Dans nos démocraties représentatives, le principal cadre temporel reste la durée du mandat législatif qui définit le temps de délégation de la souveraineté nationale. Le rythme électoral progressivement mis en place au XIXe siècle dans les régimes parlementaires, s'est imposé comme le temps politique de référence, face aux temporalités administratives plus classiques et qui aujourd'hui cherchent à se doter d'échéances de plus en plus lointaine (les enjeux environnementaux et sanitaires en témoignent). Au XXe siècle, les transformations de la demande sociale semblent avoir imposé une nouvelle temporalité politique via l'essor des médias de masse ainsi que l'irruption d'une opinion publique organique (sondages). C'est bien dans l'articulation avec ces cadres temporels disjoints de l'élection et de la médiatisation que se construit aujourd'hui l'action publique.

Par ailleurs c'est bien un dialogue complexe qui se noue entre sciences sociales et action publique. Face à des situations marquées par l'incertitude, le pluralisme et certaines ambigüités (caractéristiques propices à la fois à la production scientifique et à la démocratie), l'État se veut producteurs de certitudes au risque peut-être d'obérer la vie scientifique et démocratique.

7. Isabelle Bruno, *À vos marques®, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008

Dominique Reynié

Sciences pour l'État et savoirs pour le monde

Si les sciences sociales, comme toutes les sciences, sont nées du désir de comprendre, elles doivent une bonne part de leur développement à l'enthousiasme des gouvernements. Aussi, depuis leur avènement, éprouveront-elles un malaise qu'elles ne sont jamais parvenues à dépasser. Les sciences sociales sont des sciences princières, entendons des sciences politiques, des sciences pour la politique. En témoigne avec une grande force et une grande rigueur la tradition de la raison d'État, qui nous conduit du caméralisme à l'économie politique, du recensement à la sociologie, de la philosophie au droit public, etc. Sociologues et philosophes, économistes, juristes, géographes et historiens qui ont si souvent rêvé d'être des contre-pouvoirs savent que les disciplines qui les inspirent, les regroupent et les organisent ont été l'expression d'un État à la recherche de catégories pour décrire et organiser, ordonner le monde naturel en un monde social, pour faire un peuple d'une multitude présente en un lieu, puis le réinventer en nation par le récit historique et la fiction identitaire.

Le sociologue est né sociologue d'État, le savant est devenu un intellectuel organique, un « philosophe salarié », pour reprendre la formule cruelle par laquelle Joseph Ferrari, au XIXe siècle, stigmatisait l'effondrement de la philosophie en métier et, qui plus est, à ses yeux, en métier d'État. On songe à Spinoza qui refusait la sécurité du professorat et le confort des chaires académiques pour lui préférer le dur gagne-pain de polisseur de verres dans l'indépendance duquel il voyait la condition de la philosophie.

Cet arraisonnement des sciences engendre un malaise d'autant plus grand que le savoir ne procède pas de l'utilité des services qu'il est capable de rendre mais avant tout du rapport au monde qu'il implique, lequel est pour l'homme un rapport nécessaire. Le fondement du savoir est anthropologique. Savoir est le fruit d'un irrépressible désir qui n'a pas d'autre cause que la nature du sujet connaissant. Le désir de connaître et l'effort déployé pour y parvenir sont l'expression parfaite de l'humanisme. Dans ce qui est connu ou le devient, dans ce qui est compris ou le devient, c'est bien l'homme qui apparaît puis se déploie. De là, on le sait, une difficulté singulière pour les sciences de l'homme et de la société, car elles cherchent à connaître une nature qu'elles réalisent dans le mouvement même qui porte la volonté de connaître. Les catégories qui constituent le regard et la compréhension se dilatent et se délitent au fur et à mesure que l'histoire sociale se déploie : nation et globalisation, classe sociale et individualisation, genre et transgenre, lien social et réseaux sociaux, matériel et virtuel, hybridation du naturel et de l'artificiel, de l'homme, de la machine, de l'animal, et ainsi de suite.

La volonté de savoir est pourtant l'impossible fierté de l'humain car elle est sans l'alternative de ne pas être. Elle procède d'un être incapable de ne pas chercher à comprendre parce qu'il se trouve dans l'obligation de décider pour agir, d'opter pour l'action qu'il doit conduire ; à la différence de la plupart des êtres vivants, il ne lui est pas donné de pouvoir vivre sans choisir, par la soumission au diktat des instincts et de la reproduction mimétique. Par le savoir, l'homme se trouve impliqué dans la détermination de son propre destin ; en même temps qu'il découvre cette capacité inouïe, il connaît la fébrilité du choix, dans l'épreuve de sa liberté. Comme préhension du monde, par l'image, par l'idée ou en concepts, par la sensation, par le geste ou par l'expérience, le savoir obtenu ouvre sur des capacités de faire. Il déplie donc un éventail

des possibles. Mais, à l'aune des conséquences, connues ou suspectées, qu'ils peuvent engendrer, il n'y a pas d'équivalence entre tous les possibles. Il n'y a pas non plus, dans toute connaissance acquise, un principe de bienveillance qui en garantirait la saine utilité ou un principe de lucidité qui en assurerait le bon usage. Le savoir ne se confond pas avec la sagesse ou la prudence sans un effort supplémentaire et spécifique, lequel n'est pas moins anthropologique mais se distingue radicalement de la science. Oui, il faut gouverner les sciences, y compris les sciences sociales.

En ce début de XXIe siècle, les résultats présents de notre irrésistible penchant font l'objet d'évaluations contradictoires. Ainsi, le réchauffement de la planète et la globalisation manifestent de quoi est capable le genre humain. Si l'on discute des bienfaits et des méfaits de la globalisation, personne ne songe à se réjouir du changement climatique. Résultant pour partie de l'activité humaine, le réchauffement climatique fournit les pièces d'un procès de l'agitation humaine et d'une connaissance jugée débridée qui ressemble parfois au procès de la nature humaine.

La capacité de l'homme à connaître ne dépasse-t-elle pas la sagesse dont il est capable, la possibilité de connaître les conséquences de ses actes et sa capacité à connaître les conséquences de sa connaissance, comme si, parvenu au bout d'un long chemin de savoir, l'homme devait soudainement déboucher sur un abîme d'ignorance. À quoi servent les sciences sociales s'il faut être sage ?

Accomplir la nature humaine sans consumer la nature qui l'accueille est l'impératif qui décrit la révolution des savoirs engagée aujourd'hui. Le savoir de l'homme sans cesse fonde, ordonne et bouscule sa condition en un déséquilibre permanent qui relance le savoir. Quelle science n'est pas aujourd'hui inspirée par ces nouveaux « temps modernes » ?

L'anthropocène redessine l'horizon des sciences de la nature et des sciences sociales, appelant de substantielles discussions pour la définition des nouvelles identités. Pour les savoirs aussi, le temps du métissage est venu. Advenues dans le sillage de l'État et de la nation, nées pour servir la puissance publique et ses gouvernements, les sciences sociales sont désormais invitées à penser le post-nationalisme ; nées de la puissance européenne et occidentale, et pour les accomplir, elles sont désormais invitées à penser le monde depuis sa globalisation ; nées dans et pour le déploiement de la puissance mécanique et productiviste, les sciences sociales doivent penser le monde et l'humanité depuis la nature, sa biosphère et les animaux qui la peuplent. Ce n'est plus ni la puissance publique ni une nation qu'elles doivent éclairer, mais le genre humain, lequel semble parvenu à un point de son histoire que les sciences humaines et sociales avaient parfois entrevu mais qui n'avait été pensé que par la seule philosophie.

Sophie Wahnich

L'université-marchandise, une politique publique antidémocratique, France, Europe, monde globalisé

Le processus de Bologne en1999, la stratégie de Lisbonne en 2000[1], le classement de Shanghai en 2003 ont fabriqué une hiérarchie qui, auparavant, était inexistante. Ils ont généré les conditions d'un marché des universités. Ils ont ainsi fait du savoir un bien marchand comme un autre.

De 2007 à 2012, des mouvements étudiants et enseignants de grande ampleur ont secoué les universités françaises, britanniques, chiliennes, québécoises, refusant cette marchandisation articulée à un nouveau management néolibéral des universités, une mise en concurrence généralisée des individus et des sites. La rentabilité devenant le maître mot, les secteurs qui ne le seraient pas ont été supprimés en Grande Bretagne, les droits d'inscription augmentés en Grande Bretagne, au Chili, au Québec, l'endettement des étudiants accru.

Des politiques publiques d'homogénéisation des systèmes universitaires n'ont pas produit dans des pays supposément démocratiques, un meilleur accès au savoir mais l'inverse : une plus grande difficulté dans l'accès au savoir et une plus grande difficulté à même savoir désormais ce que serait un savoir, indexé qu'il serait à sa valeur marchande.

Or l'accès aisé au savoir, sinon l'accès gratuit est depuis la naissance de la démocratie une condition de la démocratie.

Certes si l'on reprend le dossier moderne avec la Révolution française, c'est l'enseignement primaire qui préoccupa d'abord le comité d'instruction publique, puis seulement après les autres niveaux. Mais aujourd'hui l'enjeu de démocratisation concerne l'accès aux savoirs universitaires et la pratique de l'étude en tant qu'elle est la condition de l'émancipation d'un citoyen critique.

Pas de débats démocratiques sans égalisation au moins de l'accès au savoir.

Or cette égalité pourrait être d'évidence car comme l'affirme Geneviève Azam : « Contrairement aux autres biens, dans l'échange, celui qui donne la connaissance la conserve après l'avoir donnée. Sa gratuité, son usage et sa diffusion permettent un accroissement infini. La connaissance est un bien commun caractérisé par l'abondance [...], car les biens économiques sont eux définis par leur rareté »[2].

Mais cette notion de biens communs abondants aussi pertinente soit-elle ne suffit pas à engager l'enjeu démocratique qui plus profondément encore, repose sur ce qui conduit à reconnaître en fait l'égalité des citoyens entre eux. Ce que cette définition manque c'est la dimension du don, car celui qui sait doit donner ce qu'il sait pour qu'un espace public de réciprocité advienne, pour que du bien commun advienne.

Dans l'essai de Marcel Mauss sur le don, ces biens soustraits à la sphère marchande, qui circulent et relèvent de l'économie du don, échange *kula*, sont des biens qui font accéder chacun à une reconnaissance réciproque. Contrairement à l'échange *gimwali* lieu d'échanges souvent âpres, ce don *kula* est d'abord festif, et fonde la possibilité même de concevoir l'égalité entre les êtres humains. Loin de l'utilité instrumentale,

1. Isabelle Bruno, *À vos marques, prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Savoir/Agir, Éditions du Croquant, 2008 ; Geneviève AZAM, « L'institution universitaire face à l'économie de la connaissance », in Claire-Akiko Brisset (dir.), *L'université et la recherche en colère*, Éditions du Croquant, 2009.
2. Geneviève Azam, « L'institution universitaire face à l'économie de la connaissance », *op.cit.*

l'échange *kula* relève d'une utilité sociale. Il permet de faire tenir une société. Il ne relève pas d'une utilité instrumentale.

Or dans les démocraties ce sont les biens culturels et de savoir qui ont été déclarés tels. On a même considéré que l'éducation comme l'assistance relevait d'un droit créance ou d'une dette sacrée de la société envers ses membres.

Défendre la gratuité de l'éducation publique de la maternelle à l'université dans des démocraties qui sauraient encore ce que démocratique veut dire, c'est certes faire en sorte que l'État pourvoit à la formation de chacun d'une manière équitable et inventer des formes de redistribution qui permettent de ne pas discriminer les plus démunis mais c'est surtout déclarer que l'éducation est un enjeu de transmission de manières d'être au monde social démocratique et non un enjeu de carrières et d'emploi ou alors en surcroît, par effet de formation. Que former les citoyens est une dette sacrée qui ne doit pas être supportée individuellement mais bien collectivement. Pas seulement un service public, une nécessité publique.

Dès les 20 et 21 avril 1792 Condorcet plaide pour la gratuité à tous les échelons de l'éducation. Ses objectifs sont aussi de ne pas laisser dépérir des talents pour des raisons de nécessité pécuniaire : « La gratuité aux quatre degrés de l'instruction [...] est un moyen d'assurer à la patrie plus de citoyens en état de servir, aux sciences plus d'hommes capables de contribuer à leur progrès. » Mais il pense également en termes de mixité sociale, il s'agit de « diminuer cette inégalité qui naît de la différence de fortunes, de mêler entre elles des classes que cette différence tend à séparer. L'ordre de la nature n'établit dans la société d'autre inégalité que celle de l'instruction et de la richesse ; en étendant l'instruction, vous affaiblirez à la fois les effets de ces deux causes de distinctions. » Enfin, il pressent que la non gratuité à tous les échelons produira une concurrence néfaste entre établissements. « L'émulation que ferait naître, entre les professeurs, le désir de multiplier les élèves, dont le nombre augmenterait leurs revenus ne tient pas à des sentiments assez élevés pour que l'on puisse se permettre de la regretter. Ne serait-il pas à craindre qu'il ne résultât plutôt de cette émulation des rivalités entre les établissements d'instruction, que les maîtres ne cherchassent à briller plutôt qu'à instruire : que leurs méthodes, leurs opinions mêmes ne fussent calculées d'après le désir d'attirer à eux un plus grand nombre d'élèves ; qu'ils ne cédassent à la crainte de les éloigner en combattant certains préjugés, en s'élevant contre certains intérêts ? » Pour toutes ces raisons Condorcet réaffirme que l'instruction et l'éducation ne sont pas des marchandises comme les autres, que sans doute même ce ne sont pas des marchandises et que la gratuité permet d'en tenir compte. Il affirme enfin que par conséquent « il faut donner des appointements fixes aux professeurs » et ne pas les faire dépendre du nombre d'élèves éduqués.

L'université cristallise aujourd'hui cette quête et en tant que tel devient un lieu fondateur pour cette question de l'alternative entre un savoir marchandisé et un savoir incommensurable, entre un devenir démocratique de nos sociétés ou un devenir a-démocratique.

Lorsque les thermidoriens abandonnent les droits créances et acceptent la marchandisation du savoir, l'opération accompagne un dépérissement de la démocratie : retour du suffrage censitaire, professionnalisation de la sphère politique en France à partir de 1795, coup d'état récurrents, suppression du droit de résistance à l'oppression et ici encore un droit positif comme seul conception de contrôle démocratique, un droit positif qui n'a plus besoin d'être en lien avec l'égalité, la justice, l'équité pour avoir force de loi.

En Europe (29 pays), la construction d'un « Espace européen de l'enseignement supérieur », et

d'un « Espace européen de la recherche et de l'innovation », ne recourt pas à la loi mais repose sur une coopération intergouvernementale baptisé « Méthode ouverte de coordination » (MOC). Ce dispositif fonctionne à l'incitation, à l'émulation entre pairs et à la surveillance multilatérale, sans recours à la contrainte légale. Le *benchmarking* (ou évaluation comparative) et la *co-opétition* (agencement organisationnel qui couple coopération et compétition) sont les seules logiques de son fonctionnement.

Les politiques publiques universitaires sont ainsi gérées par une science managériale fondée sur la quantification des performances.

La marchandisation du savoir ne produit pas l'émulation politique loin de là. Elle fait disparaître le lien qui unissait savoir et justice, savoir et égalité au cœur du projet démocratique, au profit d'un lien entre savoir et profits. D'un côté un bien commun incommensurable à mettre en partage par le don cérémoniel réciproque, de l'autre un bien privé rapporté à son retour sur investissement marchand.

Ne manquez pas les prochains rendez-vous *Mode d'emploi*

Questions d'écologie

Éthique environnementale : eux et nous ?

VENDREDI 30 NOVEMBRE | 18H30 - 20H30 | HÔTEL DE RÉGION (LYON)

Gratuit sur réservation

Avec:
Émilie Hache (philosophe / France)
Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (philosophe et juriste / France)
Andri Snær Magnason (écrivain et documentariste / Islande)
Animé par :
Stéphane Déligeorges (journaliste, France Culture)
Maya Wolfe-Robinson (journaliste, *The Guardian*)

Relations inédites aux animaux et aux végétaux, demandes de reconnaissance particulières, émergence de droits spécifiques : les distinctions forgées par la modernité occidentale (nature/culture, humain/non humain...) sont aujourd'hui bouleversées. En modifiant l'éthique et la conception de l'humain, cette mutation nous amène à repenser nos manières de faire société.

Changement climatique, épuisement des ressources : comment habiter la planète de demain ?

VENDREDI 30 NOVEMBRE | 21H - 23H | HÔTEL DE RÉGION (LYON)

Gratuit sur réservation

Avec:
Nnimmo Bassey (fondateur de l'ONG « Les Amis de la Terre » / Nigéria)
Corine Pelluchon (philosophe / France)
Harald Welzer (psychosociologue / Allemagne)
Animé par :
Stéphane Foucart (journaliste, *Le Monde*)
Adam Vaughan (journaliste, *The Guardian*)

L'humanité connaît depuis quelques années une double contrainte inouïe : le jeu combiné du changement climatique imparable et de la prise de conscience de la limite des ressources naturelles impose d'adapter notre habitation planétaire, à toutes les échelles. comment freiner la course en avant en matière d'usage des ressources énergétiques, environnementales et financières ?



Mais où est passée la mort ?
Sam. 1er déc. | 11h | MLIS
(Villeurbanne)

La Maison du Livre de l'Image et du Son (MLIS) invite le philosophe **Simon Critchley** (Royaume-Uni) pour son livre *Les Philosophes meurent aussi* (Bourin éditeur, 2010).

247 cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél : 04 78 68 04 04

Espace librairie

Librairie Rive Gauche
19 rue de Marseille - Lyon 7ème
Tél : 04 78 72 72 45
rivegauchelibrairiepapeterie.hautetfort.com

Dédicaces

> Après chaque rencontre, les écrivains vous attendent à l'espace librairie de *Mode d'emploi*.



101.1 - 99.8

Retrouvez les invités de *Mode d'emploi* en direct dans les émissions de France Inter

> SERVICE PUBLIC
de Guillaume Erner
du lundi au vendredi de 10h à 11h

> ON VA TOUS Y PASSER !
de Frédéric Lopez et Yann Chouquet
du lundi au vendredi de 11h à 12h30

(programmation en cours)

Retrouvez le supplément de



consacré à *Mode d'emploi*
sur les différents lieux du festival

Crédits photos : D.R. / D.R. / D.R. / D.R. / D.R. / Léa Crespi / D.R.

Prolongez le débat, postez vos commentaires sur
www.villavoice.fr

Le Blog

de la Villa Gillet
en parteneriat avec Rue89Lyon et le master journalisme de l'IEP

Retrouvez-y aussi :
les articles des lycéens de l'Académie de Lyon,
les réponses des invités du festival,
des chroniques, reportages et interviews des étudiants rhône-alpins…





Les partenaires de *Mode d'emploi* :



RhôneAlpes Région
GRANDLYON communauté urbaine


Ce festival est soutenu par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.








































































































Les partenaires des Subsistances :













